Carte de bus scolaire : demande avant le 03/07/2015

Afin de simplifier les démarches administratives des familles, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose le renouvellement des dossiers de transport scolaire, par internet, pour les collèges publics, les SEGPA du département, et trois lycées retenus pour expérimenter la procédure cette année : Toulouse Lautrec, Sainte Marie de Nevers à Toulouse, et Charles de Gaulle à Muret.

Pour demander la prise en charge du transport scolaire de votre enfant, au titre de l'année 2015-2016, vous devez vous connecter avant le 3 juillet 2015 au site du Conseil Départemental en cliquant sur le lien suivant https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

Important : la date limite du 3 juillet 2015 doit être respectée. Pour toute inscription effectuée après cette date, la délivrance de la carte de transport avant la rentrée n'est pas garantie. Sans titre de transport, l' élève ne sera pas autorisé emprunter le transport scolaire.